

Conseil municipal du mardi 14 mai 2024 sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX,
Maire

Présents : DELANDE CATTIAUX Claire, Bargues Denise, BEGUEY Eric, VAN GASSE Francis, VAN GASSE Lucette, MONTBERTRAND Ginette, DALES Maxime,

Excusés et ayant donné procuration : BUCHET Stéphan, CHAPUIS Jacques, LYS-AUILLANS Elodie

Absents : CLARET Cédric, DOS SANTOS Anthony

Ordre du jour :

- **Election du secrétaire de séance :**
Denise Bargues est élue à l'unanimité
- **Approbation du procès verbal de la dernière séance :**
Ajourné, reporté au prochain conseil
- **Amendes de police 2024**
Demande de subvention au département concernant la signalisation horizontale à la D14 et en centre bourg ; montant des travaux 5687,50€ pour une subvention demandée de 3000 € soit 50 % environs.
L'autorisation est donnée à l'unanimité au Maire pour faire une demande dans le cadre des amendes de police.
- **Travaux éclairage public : renouvellement éclairage public du bourg et création à Lavaysse basse**
Pour ce qui concerne le bourg : montant 68700 € ; la FDEL (Fédération Départementale des Territoires) prend 80% soit 54960 € reste 20 % pour la commune soit 13740 €
Pour Lavaysse, le montant d'installation d'éclairage public est de 90700 € ; la FDEL prend 80% soit 72580 € ; il reste 20 % pour la commune soit 18140 €. L'acceptation des travaux est votée à l'unanimité.
- **Travaux éclairage public : entretiens non programmés (remplacement de 2 appareils)**
Soit 2 luminaires récupérés par ailleurs pour un montant de 140,59€ € la FDEL prend 50% soit 70,29 €. L'acceptation des travaux est votée à l'unanimité.
- **Adhésion au groupement d'achat : convention avec la FDEL**
Proposition de signature d'une convention permettant de faire une commande groupée avec plusieurs communes ceci afin de réduire les frais d'achat d'énergie, fourniture et travaux
L'adhésion au groupement d'achat est acceptée à l'unanimité.
- **Contre-proposition achat du terrain Laplaze situé dans le bourg**
La dernière proposition des propriétaires était de 4€ le M2 soit 80000 € (par lettre recommandée du mois de décembre 2023) ; après consultation des domaines : l'estimation est de 20000€ assortie d'une marge d'appréciation de 15 % soit 23000 € au mieux.
L'estimation de la SAFER consultée également : celle-ci est de 10000 €. Toutefois si le terrain est occupé par un fermier, une décote de 30 % est appliquée et le prix du terrain est alors de 7000 €. La somme maximale estimée s'élève à 23000 €.
L'ensemble des élus présents est d'accord et vote donc en ce sens pour proposer aux propriétaires la somme maximale estimée par les domaines soit 23 000 €. Un courrier sera fait dans les prochains jours afin de faire cette contre-proposition.
- **Demande de subvention du Fonds territorial de la Région ainsi que du Fonds Vert (Etat) pour la rénovation énergétique de la future mairie.**
Le montant estimé par l'architecte s'élève à 42150€, réparti comme suit : demande à la région de 10 %, département 30 %, DETR 20 %, fonds vert 10%, autofinancement 30 %

Cette demande est votée à l'unanimité des élus présents et ceux-ci donnent pouvoir au Maire de déposer un dossier de subvention.

- **Demande de subvention FAST (Département) pour la future mairie**

Il est proposé de demander une aide du Département pour accompagner les travaux de la future mairie

Le montant est établi à 13858 €

Cette demande est votée à l'unanimité des élus présents et ceux-ci donnent pouvoir au Maire de déposer un dossier de subvention.

- **Demande de Fonds territorial de la Région concernant l'accessibilité ERP de la future mairie**

Sur une estimation de 25200€ établie par l'architecte, la Région subventionnerait à hauteur de 10 %, le Département 30 %, DETR 20 %, autofinancement 40 %

Cette demande est votée à l'unanimité des élus présents et ceux-ci donnent pouvoir au Maire de déposer un dossier de subvention.

- **Demande de subvention Fonds Vert pour la protection incendie de LaTeulière**

Le montant s'élève à 11769,54 € tous frais confondus. FAST 30 %, Fonds vert 20 %, soit un autofinancement de 50 %.

Cette demande est votée à l'unanimité des élus présents et ceux-ci donnent pouvoir au Maire de déposer un dossier de subvention.

- **Admission en non valeur budget de l'assainissement**

Tout en conservant la possibilité de se retourner contre les mauvais payeurs cela permet à la trésorerie de solder des contentieux dont certains remontent à l'année 2016.

Demande acceptée à l'unanimité.

- **Frais de scolarité pour un enfant de Gagnac inscrit à l'école de Beaulieu-sur-Dordogne**

Le montant de 1991,29 proposé est voté à l'unanimité.

- **Adhésion aux services numériques du centre de gestion**

(Service santé prévention) le montant total s'élèvera à 610 €. Cette adhésion permettra aux employés municipaux, qui ne disposent plus de ce service depuis quelques années, faute de médecins, d'être à nouveau suivis et convoqués à des visites médicales.

Les élus donnent pouvoir à l'unanimité au Maire de signer cette convention avec le Centre de Gestion.

Assistante de prévention

Elsa ROUSHILLES ayant suivi la formation est nommée assistante de prévention ; les élus votent en ce sens

Convention à signer avec le Centre de Gestion afin d'avoir une assistance numérique

Cette convention permet d'avoir une assistance avec entre autres une assistance pour les marchés publics qui sont très complexes et ceci via une méthode dématérialisée incompatible avec l'ancienne convention signée en 2017. Il est donc important de compléter notre convention avec le centre de gestion pour être accompagnés plus efficacement

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Transfert de la compétence publicité à CAUVALDOR**

Il est demandé que le transfert de la compétence publicité, qui est une compétence du maire, soit transférée à la communauté de communes CAUVALDOR. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Validation des RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) pour le service de l'eau et de l'assainissement**

Les élus valident à l'unanimité les deux rapports présentés.

- **Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables**

Ajourné par manque d'éléments. Des renseignements complémentaires seront pris auprès de Cauvaldor

- **Questions diverses**

Remerciements de la VMEH46 (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers) suite à subvention accordée ainsi que l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants)

Point sur le remplacement du système de vidéo-surveillance suite à la destruction par orage du matériel initialement installé et proposition de l'installation d'une alarme aux ateliers municipaux. Eric BEGUEY expose la modalité technique suivante.

Mise en place de caméras aux ateliers

Suite à des entretiens avec Orange : déploiement de la fibre aux ateliers permettant de rapatrier les trames vidéo sur les pc de la mairie

Modifications des modules de comptage équipant les deux stations de relevage de l'assainissement sites « le port et les Esplagnes » afin de pouvoir adapter des interfaces M2M pour rapatrier les données directement chez l'entreprise chargée de la maintenance comme déjà déployée sur les stations réservoirs eau potable.

Remplacement des équipements réseau de la mairie par ceux de dernière génération

Remplacement également des équipements réseau située dans le local « poste » comprenant le WIFI public (actuellement contrat expiré à échéance).

Toutes ces modifications vont permettre d'aboutir à des économies non négligeables.

Evocation d'une demande de devis vis-à-vis d'hydro-elec afin d'installer des systèmes supplémentaires de contrôle de la qualité de l'eau potable.

Fin de séance 20 h 40